



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

1.0 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3.0 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Après lecture, il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 dans sa forme et teneur.

Le Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 sera envoyé avec le compte de taxes municipales.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES

Aucune question n'est posée.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. L'assemblée est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 15 janvier 2024 à 19 h au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la Bonne année à toute la population.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 11 décembre 2023

3. RÉOLUTIONS

- 3.1 Demande pour une étude du lac des Îlets
- 3.2 Permis d'intervention – Route à l'entretien du MTQ
- 3.3 Programme Initiatives canadiennes pour des collectivités en santé

4. URBANISME

- 4.1 Rapport des permis de construction
- 4.2 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre 2023

5. DONS ET SUBVENTIONS

- 5.1 Demande de subvention pour l'Association pulmonaire
- 5.2 Fondation du CEGEP de Chicoutimi

6. INVITATION

7. RAPPORT DES COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

N° de résolution
ou annotation

R-2023-12-242

R-2023-12-243

R-2023-12-244

Séance ordinaire du
15 janvier 2024

Quorum

Mot de bienvenue et
ouverture de la
séance

Ordre du jour



N° de résolution
ou annotation

R-2024-01-01

R-2024-01-02

R-2024-03-03

Formules d'Affaires CCL (418) 665-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

9. CORRESPONDANCE
- 9.1 Lettre du MTQ
10. LISTE DES COMPTES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 11 décembre 2023, dont les copies conformes ont été signifiées à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soient adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

3. RÉOLUTIONS

3.1 DEMANDE POUR UNE ÉTUDE AUX LACS DES ÎLETS

Madame Johanne Bergeron déclare son conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a reçu une demande d'aide financière de la part de l'Association du lac des Îlets relativement à une étude sur l'analyse du potentiel de villégiature du lac des Îlets;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis prévoit que lorsque le nombre de résidences autorisées pour un lac est atteint, dans toutes les zones de villégiature et dans toutes les zones agroforestières, une seule résidence de villégiature est permise sur une superficie minimale de deux hectares. Si le terrain borde le lac, l'implantation doit se faire à 60 mètres de la berge la plus proche et si le terrain ne borde pas le lac, l'implantation doit se faire à 150 mètres de la berge la plus proche.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est très consciente de l'importance de la qualité de l'eau des plans d'eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2008, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a adopté un règlement en vertu de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à une municipalité de procéder à une évaluation des systèmes de traitement des eaux usées d'une résidence quand ceux-ci sont installés depuis quinze ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a entrepris à ses frais des tests d'eau des principaux lacs de la municipalité afin de pouvoir en évaluer la qualité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a fait faire une soumission par l'entreprise Environnement CA pour évaluer le prix d'une étude sur l'analyse du potentiel de villégiature du lac des Îlets;

CONSIDÉRANT que le prix d'une telle étude s'établit à plus de 40 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis **refuse** la demande d'aide financière pour une étude sur l'analyse du potentiel de villégiature du lac des Îlets et qu'elle poursuivra les tests sur la qualité de l'eau des lacs de son territoire.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.2 PERMIS D'INTERVENTION – ROUTE À L'ENTRETIEN DU MTQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander un permis d'intervention pour l'année 2024 lorsque la municipalité exécutera des travaux sur la route à l'entretien du ministère des Transports du Québec.

De plus, la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux et que monsieur Pierre Deslauriers, maire, et madame Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit permis d'intervention.

3.3 PROGRAMME INITIATIVES CANADIENNES POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à *Fondations communautaires du Canada* dans le cadre du programme *Initiatives canadiennes pour des collectivités en santé* pour le projet *Salon extérieur pour adolescents et aînés*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis souhaite conclure une entente de financement d'un montant de 10 428,00\$ avec *Fondations communautaires du Canada* pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis approuve le projet d'accord de financement avec *Fondations communautaires du Canada* dans le cadre du programme *Initiatives canadiennes pour des collectivités en santé* pour la réalisation du projet *Salon extérieur pour adolescents et aînés*;

QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

QUE madame Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur Pierre Deslauriers, maire soient autorisés à signer cet accord.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de décembre 2023, 7 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 486 000 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
2	Bâtiment complémentaire	90 000,00\$	40,00 \$
1	Bâtiment principal usage agricole	350 000,00 \$	50,00 \$
1	Intervention touchant les rives et le littoral	4 000,00 \$	20,00 \$
1	Installation septique	15 000,00 \$	525,00 \$
2	Ouvrage captage d'eau	27 000,00 \$	550,00 \$
7	TOTAL	486 000,00 \$	1 185,00 \$

La greffière-trésorière et directrice générale indique que 265 permis ont été émis en 2023 pour une valeur de 8 703 609,00 \$.

4.2 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 DÉCEMBRE 2023

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Hélène Gagnon, dépose au conseil le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre 2023 dans lequel étaient étudiées cinq (5) dérogations mineures.

R-2024-01-05

N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

DÉROGATION MINEURE DU 308 VIEUX CHEMIN

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

DÉROGATION MINEURE DU 337 CHEMIN DU LAC-À-LA-CROIX

La nature de cette demande dérogation mineure vise à abaisser la marge latérale de 5 mètres à 3,52 mètres et à abaisser la marge arrière de 8 mètres à 7,16 mètres; Il est proposé par madame Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024 sur la demande de dérogation mineure concernant le 337 Chemin du Lac-à-la-Croix.

DÉROGATION MINEURE DU 319 CHEMIN DU LAC-À-LA-CROIX

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un garage dans le prolongement de la marge avant du bâtiment principal et à régulariser la marge avant du bâtiment principale de 8 mètres à 2 mètres, tel que spécifié dans l'article 12.5.7 du règlement de zonage 268-2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024 sur la demande de dérogation mineure concernant le 319 Chemin du Lac-à-la-Croix.

DÉROGATION MINEURE DU SENTIER WALTZING

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'orientation de résidences vers le lac au lieu du chemin dans une zone agro-forestière, tel que spécifié par l'article 11.2.2 du règlement de zonage 268-2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024 sur la demande de dérogation mineure concernant le Sentier Waltzing.

DÉROGATION MINEURE DU 570 SENTIER POTVIN

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un mur de soutènement d'une hauteur de 5,48 mètres dans la marge avant;

Attendu que le terrain a déjà subi un éboulement par le passé;

Attendu que le mur de soutènement en question permettrait de stabiliser le talus;

Attendu que le mur de soutènement sera couvert par de la végétation;

Attendu que le projet sera réalisé de façon esthétique et sera au goût du jour;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024 sur la demande de dérogation mineure concernant le 570 Sentier Potvin.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION PULMONAIRE

Le conseil a décidé de ne pas donner de subvention.

5.2 FONDATION DU CEGEP DE CHICOUTIMI

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une aide financière de 500 \$.

R-2024-01-06

N° de résolution
ou annotation

R-2024-01-07

R-2024-01-08

R-2024-01-09

R-2024-01-10



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

6. INVITATION

Il n'y a eu aucune invitation ce mois-ci.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. CORRESPONDANCE

9.1 Lettre du MTQ

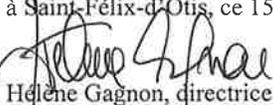
10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 308 544,25 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
AddEnergie	883,87 \$	Frais annuels
Archambault	19,90 \$	Achat de livre bibliothèque
Blackburn & Blackburn	21 130,98 \$	Achat photocopieur
Johanne Bolduc	400,00 \$	Projet MRC
Brandt	512,20 \$	Réparations
Bureautique FTI	347,05 \$	Papeterie
Clôtures Clermont inc.	5 203,46 \$	Projet PAFIRS
Clôturex du Saguenay inc.	5 008,31 \$	Projet PAFIRS
Cogeco	477,02 \$	Accès réseau
Martin Côté	123,20 \$	Frais de déplacement
Dévicom	86,95 \$	Courriel
FQM Assurances	464,34 \$	Assurances
Fonds d'information sur le territoire	45,00 \$	Avis de mutation
Johanne Fortin	400,00 \$	Projet MRC
Garage Fernand Boudreault	24 924,87 \$	Réparations camion rouge
Gestion Simon Jolin inc.	500,00 \$	Remboursement de dépôt
Graphica impression inc.	1 061,80 \$	Papeterie pour la taxation
Laboratoire Environex	425,99 \$	Analyses
Linde	514,62 \$	Bail
Marché St-Félix	429,90 \$	Repas
Mission Communications	2 033,95 \$	Frais annuel - eaux usées
Napa	64,38 \$	Matériel
Nutrinor	3 818,47 \$	Diesel
Pétrole RL	262,83 \$	Essence
Pol-vin Construction	164 177,19 \$	TECQ 2019-2023
Potvin Bouchard	897,93 \$	Matériel
PG Solutions	413,91 \$	Frais annuel
Pro-Sag Service	2 321,63 \$	Réparations
Robitaille équipement	225,64 \$	Matériel
Sécal instruments	2 928,89 \$	Débimètre
Société canadienne des postes	1 057,77 \$	Timbres
Société historique du Saguenay	50,00 \$	Abonnement
Traction	485,95 \$	Pièces
Salaires et BM 26-11-2023 au 23-12-2023	66 846,25 \$	
GRAND TOTAL	308 544,25 \$	GRAND TOTAL

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 15 janvier 2024.

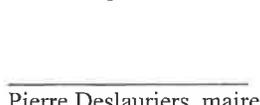

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

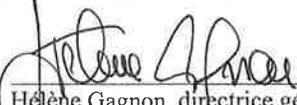
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.


Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.